

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
21	29	25

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2011**

N° 2011/05/20/08

Date de la convocation
11/05/2011

Date d'affichage
11/05/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 20 mai 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LEMERE Sylvie, ROLLET Marie France,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, adjoints.

Mmes CORREIA Véronique, DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, MILLOT Bernadette (sort lors du vote), THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CARRASCO Guy, CHOUARD Jean-Michel, LHENRY Hervé (sort lors du vote), PERNET Pierre, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

Mme GERARDIN Agnès qui donne pouvoir à M. BIAUX Alain

Mme LEFORT Claudine qui donne pouvoir à Mme DETERM Dominique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE Sylvie

M. PIERRON Jacques qui donne pouvoir à M. BISSON Dominique

M. PEROT Jean-Claude qui donne pouvoir à Mme ROLLET Marie-France

Mme LE LAY Chantal

Absents :

M. JOSEPH Denis

Secrétaire de séance : Mme ROLLET Marie-France

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il convient de nous prononcer sur les demandes de subventions des associations.

Le soutien aux associations se concrétise essentiellement par :

- la mise à disposition de personnels et de matériels municipaux lors de manifestations afin d'assurer la logistique.
- la mise à disposition de locaux municipaux ou de salles municipales (créneaux horaires réguliers), à titre gracieux ou à un tarif préférentiel de location.
- le versement de subventions de fonctionnement et ponctuellement de subventions d'équipement.

21 000 € ont été inscrits au budget principal de cette année au titre des subventions de fonctionnement aux associations.

La base de calcul du montant des aides varie selon la nature des associations soutenues.

A) ASSOCIATIONS DE FAGNIERES

1°) Associations à vocation sportive

1-1 Subventions de fonctionnement ordinaire

Selon les critères fixés : attribution de points liée au nombre, au domicile et à l'âge des membres, à l'encadrement, au niveau de compétition. (Valeur du point 2011 : 0,04167276 €)

Associations	Points	Subvention
Moto Club 8.60	1 175	120.00 €
Le Têtard	1 825	120.00 €
Association Sport. Jeunes de Fagnières	675	120.00 €
COC Lutte	50 130	2089.06 €
Jeanne d'Arc Archery	8 855	369.01 €
Karaté	18 415	767.40 €
Fagnières Triathlon 51	10570	440.48 €
ESF	62 560	2607.05 €
Sous Total	154 205	6 633.00 €

1-2 Subventions d'investissement à caractère exceptionnel

Une subvention à l'ESF est inscrite au budget de l'exercice 2011 pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Elle sera égale à la différence entre le prix d'acquisition de l'appareil (estimé à 2 297, 63 €) et le montant de la subvention attribuée par le Centre National pour le Développement du Sport (700 € maxi).

Le montant de la subvention sera donc déterminé après décision du CNDS. Il est estimé à 1 597,63 €.

2°) Associations à vocation culturelle, de loisirs et de solidarité

2-1 Subventions de fonctionnement ordinaire

Forfait de 125 € auquel s'ajoute une variable basée sur le nombre et l'âge des adhérents :

- 3,96 € par adhérent de moins de 20 ans ;
- 1,96 € par adhérent de plus de 20 ans.

AFR	305.80 €
APELIES	158.32 €
Automne ensoleillé	162.24 €
Les Calandres pétillantes	183.80 €
CFSL	362.16 €
Club canin	205.56 €
Comité des Fêtes de Fagnières	497.40 €
Du coton et des aiguilles	138.72 €
Et Vie Danse	398.08 €
Fleur d'espoir	125.00 €
FNACA	207.32 €
Marne Mah Jong Fagnières	125.00 €
Miesgui	125.00 €
Radio Club F8KHO	178.00 €
Secouriste français Croix Blanche	125.00 €
Scrabble U.A.I.C.F.	193.60 €
Sous total	3 491.00 €

2-2 Subventions de fonctionnement à caractère exceptionnel

Pour mémoire :

Coopérative scolaire école primaire – séjour ski	1 725.00 €
Sous-total	1 725.00 €

3°) Associations à vocation scolaire

Coopérative école primaire des Tilleuls 1 500 € forfait informatique, 320 € divers	1 820.00 €
Coopérative école maternelle des Tilleuls Fonctionnement général 60 € par classe X 4 classes	240.00 €
Coopérative maternelle des Collines Fonctionnement général 60 € par classe X 4 classes	240.00 €
Sous total	2 300.00 €

B) ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Prévention routière	150.00 €
Amis de nos Eglises	65.00 €
Fondation pour la recherche médicale	472.00 €
Société des courses (Grand prix de la ville de Fagnières)	457.00 €
Sous total	1144.00 €
TOTAL GENERAL	15 293.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'attribuer les subventions tel que définies dans l'exposé ci-dessus.

M. LHENRY Hervé et Mme MILLOT Bernadette, présidents d'associations, quittent la salle avant le vote.

Adopté à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 23 mai 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX